



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

La CGT Éduc'action interpelle la ministre de l'Éducation nationale concernant les CUI-AESH

Par un courrier daté du 28 avril 2015 (ci-joint), la CGT Éduc'action interpelle la ministre de l'Éducation nationale concernant les personnels sous Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour les fonctions d'Accompagnement des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Pour pouvoir bénéficier du nouveau statut en Contrat à Durée Déterminée (CDD), ces personnels doivent avoir une ancienneté de 24 mois comme CUI. Or, pour certain-e-s salarié-e-s, leur ancienneté ne sera que de 22 ou 23 mois ; les Rectorats et DASEN refusant les avenants permettant de combler les quelques jours. Et pourtant, les besoins sont bel et bien là !

La CGT Éduc'action demande à la ministre de l'Éducation nationale d'intervenir afin que tous ces personnels se voient proposer un avenant leur permettant d'avoir 24 mois d'ancienneté.

Rappelons que la CGT Éduc'action continue de revendiquer un véritable métier statutaire pour ces missions et la titularisation sans condition des personnels concernés.

Montreuil, le 28 avril 2015